

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1410

29 juin 2011

SOMMAIRE

3 PH S.A.	67669	Fidacc S.A.	67680
AHV International Portfolio	67668	Financière Sainte Lucie S.A.	67665
Aicy International S.A.	67668	Fomasagi S.A.	67680
Allied Luxembourg S.à r.l.	67666	Foyer S.A.	67680
Almalux Group	67667	Foyer S.A.	67680
Amiral Holding	67667	Ganya Sàrl	67674
ANNA Real Estate 2 S.à r.l.	67666	Glencoe Sky Dome S.à r.l.	67665
Anneaux Holding	67668	Global Water Solutions S.à r.l.	67673
Anthony S.A.	67668	G & S Partnership S.A.	67673
AWSC Holding Luxembourg S.à r.l.	67654	Harter S.à r.l.	67673
Backblock S.à r.l.	67669	HICL Infrastructure 1 S.à r.l.	67673
Belron International S.A.	67671	HICL Infrastructure 2 S.à r.l.	67679
Belvall Capital S.A.	67671	Horb S.A.	67670
Belvall Holdings S.A.	67670	IHLC Investment Company Sàrl	67634
Blue Travel S.à r.l.	67670	ING Private Equity Sicav	67667
BMF Services S.A.	67665	INJY	67679
Boventi I S.A.	67671	Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	67654
Brando International S.A.	67672	Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux SA	67671
British and Continental Union Limited- SPF	67672	Logilux Immobilier S.à r.l.	67654
CAP Orange Lux I S.à r.l.	67655	Magna International Investments S.A. ...	67654
CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial	67672	Miu-Miu S.A.	67664
Cofinimmo Luxembourg S.A.	67672	Patmark S.A.	67665
Dalmoral S.A.	67669	Renaissance Management B.V.	67634
D.L.C. et Cie S.A.	67678	Smat's	67680
ELECTROCAREL S.à r.l. unipersonnelle	67679	Summit Partners VP-B S.à r.l.	67666
Esteban Invest IV	67679	Summit Partners VP-B S.à r.l.	67666
Eurocapital Holdings S.à r.l.	67678	Summit Partners VP-B S.à r.l.	67666
Ferrero Trading Lux S.A.	67672	Triton III LuxCo B 17 S.à r.l.	67655

Renaissance Management B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.900,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.078.

IHLC Investment Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.340.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 67.138.

—
COMMON CROSS BORDER MERGER PROJECT

(du 14 juin 2011 - N ° 1926/2011: Me Hellinckx - N ° 1040/2011: Me Wersandt)

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appeared:

1. Renaissance Management B.V., S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its seat (statutaire zetel) at Amsterdam, The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number: 33270660 having its central administration and its effective place of management and control at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.078 with a share capital of EUR 18,900 (eighteen thousand nine hundred Euros) represented by 42 (forty two) shares with a nominal value of EUR 450 (four hundred fifty Euros) per share, each fully paid up.

(hereafter the "Successor Company"),

2. IHLC Investments Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.138, with a share capital of USD 153,340,000 (one hundred fifty three million three hundred forty thousand US Dollars) represented by 153,340 (one hundred fifty three thousand three hundred and forty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) per share, each fully paid up,

(hereafter the "Dissolved Company" and together with the Successor Company the "Merging Companies").

The Successor Company and the Dissolved Company are here represented by Mr. Régis Galiotto, clerk of notary with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the basis of two powers of attorney respectively granted by the board of managers of the Successor Company and of the Dissolved Company on 6 May 2011 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered therewith.

WITH REGARD TO THE FOLLOWING REASONS:

(A) With regard to the existing and also in the future further contemplated effectiveness of business activities of the Merging Companies, belonging to the same international group of companies, while simultaneously maintaining an un-complicated ownership structure, the Merging Companies intend to realize a cross-border merger by absorption.

(B) The Merging Companies wish to define conditions under which:

(i) the Dissolved Company shall be consolidated into the Successor Company by a cross-border merger by consolidation; and

(ii) the Dissolved Company shall be dissolved without liquidation and any and all of its assets and liabilities, including rights and obligations from labour-law relationships (if any) shall be transferred to the Successor Company under universal title,

namely as of the Effective Date and in compliance with the provisions of the Dutch Act (as defined below) relating to mergers as amended from time to time, and the provisions of Section XIV of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time, in which the provisions of the Directive (as defined below) are transposed.

THE MERGING COMPANIES HAVE AGREED AS FOLLOWS:

1. Definitions.

1.1 For the purposes of this joint Cross-border Merger Project the following terms shall have the following meaning (unless otherwise implied by the context):

Successor Company means Renaissance Management B.V./S.à.r.l.

Dutch Act	means the (relevant) provisions in Chapter 7 (Titel 7) paragraph (Afdeling) 1, 2, 3 and 3A of Book 2 (Boek 2) of the Dutch Civil Code (Burgerlijk Wetboek).
Cross-Border Merger Project	means this document.
Subsidiaries Concerned	means the subsidiaries of the Successor Company and of the Dissolved Company (if any).
Luxembourg Act	means the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time, including various provisions to transpose the Directive into such law.
Decisive Date	means 1 January 2011 at 00.00 a.m. Luxembourg time.
Directive	means the Directive of the European Parliament and of the Council 2005/56/EC on cross-border mergers of limited liability companies dated 26 October 2005.
Dissolved Company	means IHLC Investment Company S.à r.l.
Effective Date	means the effective date of the Merger which, in accordance with article 273ter of the Luxembourg Act, is the day of publication of the decision approving the merger and validly taken by the sole shareholder at the occasion of a general meeting of the sole shareholder of the Successor Company.
Employees	means any possible employees of the Merging Companies and Subsidiaries Concerned, who are employed as of the Effective Date (if any).
Merger	means the cross-border merger of the Merging Companies in the form of a cross-border merger by consolidation in compliance with Art. 2 of the Cross-border Merger Project.
Merging Companies	means the Dissolved Company and the Successor Company referred to collectively.

1.2 Unless provided otherwise, references to articles shall be references to the articles of this Cross-border Merger Project.

1.3 Headings of the articles hereof serve just for ease of reference and shall not be taken into account by interpretation.

2. Cross-Border merger. Under the terms and conditions hereof and in compliance with the relevant provisions of the Luxembourg Act and by the Dutch Act, in which the provisions of the Directive are transposed into respectively the Luxembourg legal system and the Dutch legal system, any and all assets of the Dissolved Company, including rights and obligations from labour-law relationships (if any), are transferred to the Successor Company without liquidation as of the Effective Date.

3. Legal form, trade name, registered office and identification number of the companies involved.

3.1 The companies involved in the Merger are the followings:

(i) Successor Company, i.e. Renaissance Management B.V./S.à.r.l., a private limited liability company, duly established and validly existing in compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its central administration and its effective place of management and control at its registered address, and having its seat (statutaire zetel) at Amsterdam, The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number: 33270660.

Registered office: 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Registered: in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 141.078

Share capital as at the execution date of this Cross-border Merger Project: EUR 18,900

Share capital as at the Decisive Date: EUR 18,900

Legal form: private limited liability Company

According to the extract from the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, the sole shareholder of the Successor Company, as of the date of execution of this Cross-border Merger Project, is:

Marriott International Holding Company B.V./S.à.r.l., a private limited liability company, duly established and validly existing in compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its central administration and its effective place of management and control at its registered address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and having its seat (statutaire zetel) at Amsterdam, The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number: 24286176, registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 141.077, which holds a 100% ownership interest in the Successor Company, corresponding to a contribution in the amount which, as at the execution date of this Cross-Border Merger Project, equals to EUR 18,900 representing altogether a 100% share in the subscribed share capital of the Successor Company.

The Successor Company participates in the Merger as a successor company as such terms are used and transposed in the relevant provisions of the Luxembourg Act and the Dutch Act in which the provisions of the Directive are transposed into respectively the Luxembourg legal system and the Dutch legal system; and

(ii) The Dissolved Company, i.e. IHLC Investment Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly established and validly existing in compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

Registered office: 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Registered: with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.138

Share capital as at the execution date of this Cross-Border Merger Project: USD 153,400,000

Share capital as at the Decisive Date: 153,340,000.-

Legal form: private limited liability company

According to the list of shareholders maintained by the Dissolved Company, the Dissolved Company has as of the date of execution hereof a sole shareholder, namely the Successor Company holding 153,340 shares with an aggregate nominal value of USD 153,340,000; whereas all these shares represent 100% in the issued share capital of the Dissolved Company.

The Dissolved Company participates in the Merger as an acquired company as such term is used and transposed in the relevant provisions of the Luxembourg Act and the Dutch law, in which the provisions of the Directive are respectively transposed into the Luxembourg legal system and the Dutch legal system.

4. Exchange of shares and impact of the merger on the ownership interest in the successor company.

4.1 For the purposes of realization of the Merger the shares of the Dissolved Company shall not be exchanged for the ownership interests in the Successor Company, as all shares of the Dissolved Company are owned by the Successor Company.

4.2 The Merger shall in no way affect the sole shareholder of the Successor Company, as its ownership interest in the Successor Company is neither subject to an exchange nor is the amount of its contribution changed. In compliance with the Dutch Act and with Section XIV of the Luxembourg Act and other applicable Luxembourg and Dutch laws and regulations, no additional payment shall be made to the existing sole shareholder of the Successor Company.

5. Rights to be granted by the successor company to the owners of shares, option notes or other securities, or measures proposed for them. The Successor Company is the sole shareholder of the Dissolved Company and there are no other person or entity entitled to option notes or other securities.

6. Decisive date.

6.1. The Merger will be based on the closing of the annual accounts of the Dissolved Company on December 31, 2010. The Decisive Date of the Merger has been determined to be January 1, 2011 at 00.00 a.m. (Luxembourg time).

6.2. From an accounting and fiscal point of view, the operations of the Dissolved Company shall be considered as accomplished for the account of the Successor Company as from January 1, 2011 at 00.00 a.m. (Luxembourg time). All recorded assets and liabilities of the Dissolved Company and the Successor Company shall be carried forward at their historical book values, and the income of the Successor Company shall include the income of the Dissolved Company as of January 1, 2011 at 00.00 a.m. (Luxembourg time).

7. Rights to be granted by the successor company to the owners of bonds or other securities.

7.1 None of the Companies Involved has issued, apart from the stated shares, any bonds or other securities, and this Cross-border Merger Project thus shall not regulate any rights of owners of such securities in compliance with the Dutch Act, the provisions of Section XIV of the Luxembourg Act, articles 268 and 269 of the Luxembourg Act and other applicable Luxembourg and Dutch laws and regulations.

7.2 None of the Companies Involved has issued shares with special rights attached thereto, and this Cross-border Merger Project thus shall not regulate any rights of owners of such shares in compliance with the Dutch Act and the provision of Section XIV of the Luxembourg Act, articles 68 and 263 of the Luxembourg Act.

8. Closing financial statements.

8.1 The closing financial statements of the Dissolved Company, which were the basis for the determination of the conditions of the Merger, were compiled as regular financial statements as of 31 December 2010 (i.e. as of the date preceding the Decisive Date) in compliance with the Dutch Act, Section XIV of the Luxembourg Act and article 267 of the Luxembourg Act ("Closing Financial Statements of the Dissolved Company").

8.2 The closing financial statements of the Successor Company, which were the basis for the determination of the conditions of the Merger, were compiled as of 31 December 2010 (i.e. as of the date preceding the Decisive Date) in compliance with the Dutch Act, Section XIV of the Luxembourg Act and article 267 of the Luxembourg Act ("Closing Financial Statements of the Successor Company").

9. Entitlement to a share in profit from ownership interests. Given that the shares of the Dissolved Company will not be exchanged for ownership interests in the Successor Company, this Cross-border Merger Project does not govern the terms and conditions regarding the determination of the date on which an entitlement shall arise to a share in profit from the shares of the Successor Company.

10. Articles of association of the successor company. No changes to the Articles of Association of the Successor Company have been proposed.

11. Employees.

11.1 The Dissolved Company and the Successor Company have no employees as at the execution date of this Cross-border Merger Project.

11.2 The Companies Involved are not aware of any actually existing or potential impact of the Merger on employees and therefore no employee's redundancies are planned.

11.3 Each of the Merging Companies shall inform its Employees (if it has any Employees), and shall ensure that the Subsidiaries Concerned shall do the same (if they have any Employees), about the content of this Cross-border Merger Project. The Merging Companies shall further ensure and shall make the Subsidiaries Concerned, which have any Employees, to do the same, that all then Employees, if any, shall have an opportunity to provide their opinion to this Cross-border Merger Project in writing, if so required by the relevant legal regulations. The Employees shall be informed about their right to obtain information prior to the date of publication of this Cross-border Merger Project.

11.4 None of the Merging Companies has implemented a system of employees' influence in compliance with Dutch law and the Luxembourg Act as well as Book IV, Title II, Chapter VI, Section 4 of the Luxembourg Labour code, the Employees shall have no right of influence in the Successor Company even after the Merger. As a result, this joint Cross-border Merger Project contains no information about the manner and the scope of involvement of Employees in the Successor Company.

12. Information on evaluation of assets and liabilities transferred to the successor company and on assessment of special rights.

12.1 With regard to the fact that the Dissolved Company has only one shareholder, which is the Successor Company, no new ownership interests shall be issued as a result of the Merger for the shareholder of the Dissolved Company for the purposes of exchange thereof for the shares of the Dissolved Company. With regard to the fact that the amount of the contribution and the amount of the ownership interest in the Successor Company shall also not be increased or decreased, the amount of the registered share capital of the Successor Company, in compliance with Dutch and Luxembourg law, shall remain unchanged after the registration of the Merger in the Luxembourg Register of Commerce and Companies. Also, with regard to the facts that no new ownership interests shall be issued by the Successor Company, the Dissolved Company is not obliged, in compliance with Dutch and Luxembourg law, to have its assets evaluated by an expert opinion.

12.2 Assets of the Dissolved Company which are transferred to the Successor Company were evaluated by the Closing Financial Statements of the Dissolved Company in United States Dollars as indicated in Annex 1.

12.3 Liabilities of the Dissolved Company which are transferred to the Successor Company were evaluated by the Closing Financial Statements of the Dissolved Company in United States Dollars as indicated in Annex 1.

12.4 The net value of the respective financial investment in the Dissolved Company reported in the balance sheet of the Successor Company as of the date preceding the Merger's Decisive Date is shown in Annex 1.

12.5 All mutual payables and receivables shall be excluded in the opening balance sheet of the Successor Company as shown in Annex 1.

12.6 The Companies Involved have agreed that as of the Decisive Date the Successor Company shall take over the components of equity and items of other capital of the Dissolved Company as specified in Annex 1.

12.7 The Dissolved Company and the Successor Company have further agreed that the Successor Company shall take over any and all assets and liabilities of the Dissolved Company as of the Decisive Date at historical cost as shown in Annex 1.

13. Benefits provided to the board of directors members or to members of other administrative, management, supervisory or controlling bodies of the companies involved. No special benefit shall be provided to the members of the board of managers/directors or to other members of administrative, management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies (if any) or to any experts whatsoever.

14. Final provisions.

14.1 The Merger of the Merging Companies shall become effective as of the Effective Date. The Dissolved Company shall be dissolved without liquidation as of the Effective Date.

14.2 As of the Effective Date, the shares of the Dissolved Company shall cease, including all rights attached thereto.

14.3 This Cross-border Merger Project is subject to the approval of the general meeting of the Successor Company and of the general meeting of the Dissolved Company.

14.4 The Merging Companies propose to their respective sole shareholder to waive the requirement to submit the present Cross-Border Merger Project to an independent expert as well as to waive the requirement to obtain a report of an independent expert and this as allowed by article 266 (5) of the Luxembourg Act and by the Dutch Act.

Statement

In accordance with article 271 of the 1915 Law, the undersigned notary certifies the legality the present merger proposal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu:

1. Renaissance Management BV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro: 33270660 ayant son administration centrale et son siège de direction effective et de contrôle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.078 ayant un capital social de 18.900 EUR (dix-huit mille neuf cents Euros) représenté par 42 (quarante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 450 (quatre cent cinquante euros) par part sociale, toutes entièrement libérées,

(ci-après la «Société Survivante»),

2. IHLC Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, me des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.138, avec un capital social de 153.340.000 USD (cent cinquante trois millions trois cent quarante mille dollars américains) représenté par 153.340 (cent cinquante trois mille trois cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) par part sociale, toutes entièrement libérées,

(ci-après la «Société Dissoute» et ensemble avec la Société Survivante les «Sociétés Fusionnantes»).

La Société Survivante et la Société Dissoute sont ici représentées par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sur base de deux procurations respectivement accordées par le conseil de gérance de la Société Survivante et de la Société Dissoute le 6 mai 2011 qui resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec lui.

EN RAISON DE CE QUI SUIT:

(A) Dans la perspective de l'efficacité actuelle et future de l'activité des Société Fusionnantes, faisant partie du même groupe international de sociétés, en conservant une structure de détention simple, les Sociétés fusionnantes souhaitent procéder à une fusion transfrontalière par absorption.

(B) Les Sociétés Fusionnantes désirent déterminer les termes sous lesquelles:

(i) la Société Dissoute sera absorbée par la Société Survivante suite à une fusion transfrontalière par absorption;

(ii) la Société Dissoute sera dissoute sans liquidation et tous ses actifs et passifs, y inclus ses droits et obligations dérivant de contrats de travail (s'il en existe) seront transmis à la Société Survivante en qualité de successeur universel.

Et ceci à la Date d'Effet et en conformité avec les disposition de la Loi Hollandaise (telle que définie ci-dessous) sur les fusions telle que modifiée et les disposition de la Section XIV de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, dans lesquelles les dispositions de la Directive (telle que définie ci-dessous) sont transposées.

LES SOCIETES FUSIONNANTES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT:

1. Définition.

1.1 Dans le cadre du présent Projet commun de fusion transfrontalière, les notions mentionnées ci-dessous auront la signification suivante (à moins qu'une interprétation différente découle du contexte):

Société Survivante	désigne RENAISSANCE MANAGEMENT B.V./S.à R.L.
Loi Hollandaise	désigne les dispositions (pertinentes) du Chapitre 7 (Titel 7) paragraphe (Afdeling) 1, 2, 3 et 3A du Livre 2 (Boek 2) du Code Civil des Pays-Bas (Burgerlijk Wetboek).
Projet de Fusion Transfrontalière	désigne le présent document.
Filiales Concernées	désigne les filiales de la Société Survivante et de la Société Dissoute (s'il en existe).
Loi Luxembourgeoise	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, incluant les différentes dispositions transposant la Directive dans cette loi.

Date Décisive	désigne le 1 ^{er} janvier 2011 à 00.00 heure de Luxembourg.
Directive	désigne la Directive du Parlement européen et du Conseil no. 2005/56/CE sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux du 26 octobre 2005.
Société Dissoute	désigne IHLC Investment Company S.à R.L.
Date d'Effet	désigne la date à laquelle la Fusion prend effet qui est, selon l'article 273ter de la Loi Luxembourgeoise de transposition, la date de publication de la décision approbative sur la Fusion, adoptée valablement par l'associé unique en assemblée générale de l'associé unique de la Société Survivante.
Employés	désigne d'éventuels salariés des Sociétés Fusionnantes et Filiales Concernées qui serait employés à la Date D'Effet (s'il en existe).
Fusion	désigne la fusion transfrontalières des Sociétés Fusionnantes par fusion transfrontalière par absorption en conformité avec l'article 2 du Projet de Fusion Transfrontalière.
Sociétés Fusionnantes	désignent la Société Dissoute et la Société Survivante prises collectivement.

1.2 Sauf indication contraire, les références aux paragraphes numérotés se rapportent au présent Projet de Fusion Transfrontalière.

1.3 Les titres des paragraphes du présent Projet de Fusion Transfrontalière servent uniquement à faciliter l'orientation et ne doivent pas être pris en considération lors de l'interprétation du texte.

2. Fusion Transfrontalière. En conformité avec les conditions fixées par le présent Projet de Fusion Transfrontalière et avec les dispositions correspondantes de la Loi Luxembourgeoise et la Loi Hollandaise, dans lesquelles les dispositions de la Directive sont transposées respectivement dans le système légal luxembourgeois et celui des Pays-Bas, tout le patrimoine de la Société Dissoute, y compris les droits et obligations découlant des rapports juridiques entre employeurs et employés (s'il en existe), sont transférés sans liquidation à la Société Survivante à la Date d'Effet.

3. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social et Numéro d'identification des sociétés concernées.

3.1 Les Sociétés concernées par la présente Fusion sont les suivantes:

(i) La Société Survivante, RENAISSANCE MANAGEMENT B.V./S.à.r.l., société à responsabilité limitée, dûment fondée et existant valablement en conformité avec la législation du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son administration centrale et son siège de direction effective et de contrôle à son siège central, ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-bas, inscrite près la Chambre de Commerce pour Amsterdam sous le numéro: 33270660.

Siège Social: 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

No. d'identification: Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.078.

Montant du capital social à la date d'adoption du présent Projet de Fusion Transfrontalière: EUR 18.900,-

Montant du capital social à la Date Décisive: 18.900 EUR.

Forme juridique: société à responsabilité limitée

Conformément à l'extrait du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le seul associé de la Société Survivante à la date d'adoption du présent Projet de Fusion Transfrontalière est:

MARRIOTT INTERNATIONAL HOLDING COMPANY B.V./ S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dûment établie et existant valablement en conformité avec la législation du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son administration centrale et son lieu de direction effective et de contrôle à son siège social situé au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, inscrite près la Chambre de Commerce pour Amsterdam sous le numéro: 24286176, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.077, qui possède 100% des parts représentatives du capital social de la Société Survivante, correspondant à un apport, à la date d'adoption du présent Projet de Fusion Transfrontalière égal à 18.900 EUR représentant 100% du capital social de la Société Survivante.

La Société Survivante prend part à la Fusion en qualité de société survivante dans le sens où ces termes sont employés et transposés dans les dispositions afférentes de la Loi Luxembourgeoise et de la Loi Hollandaise dans lesquelles les dispositions de la Directives sont transposées respectivement dans le système légal luxembourgeois et celui des Pays-Bas; et

(ii) La Société Dissoute, c'est-à-dire IHLC Investment Company S.à.r.l., société à responsabilité limitée, dûment établie et existant valablement en conformité avec la législation du Grand-Duché de Luxembourg

Siège Social: 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Inscription: au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.138

Montant du capital social à la date d'adoption du présent Projet de Fusion Transfrontalière: 153.340.000 USD

Montant du capital social au Jour de la fusion: 153.340.000 USD

Forme juridique: société à responsabilité limitée

Selon le registre des associés tenu par la Société Dissoute, la Société Dissoute a, à la date de signature des présentes, un associé unique, à savoir la Société Survivante détenant 153.340 parts avec une valeur nominale cumulée de 153.340.000 USD, alors que toutes ces parts sociales représentent 100% du capital social émis de la Société Dissoute.

La Société Dissoute prend part à la Fusion en tant que société acquise, dans le sens où ces termes sont employés et transposés par les dispositions afférentes de la Loi Luxembourgeoise et de la Loi Hollandaise dans lesquelles les dispositions de la Directive sont transposées respectivement dans le système légal luxembourgeoise et celui des Pays-Bas.

4. Échange des actions et Impact de la fusion sur les parts sociales dans la Société Survivante.

4.1 En vue de l'accomplissement de la Fusion, les parts sociales de la Société Dissoute ne seront pas échangées contre des parts sociales dans la Société Survivante puisque toutes les parts sociales de la Société Dissoute sont la propriété de la Société Survivante.

4.2 Le seul associé de la Société Survivante ne sera en rien touché par la Fusion, car ses parts sociales dans la Société Survivante ne sont pas soumises à échange et le montant de son apport ne s'en trouve pas modifié. Aux termes de la Loi Hollandaise et la section XIV de la Loi Luxembourgeoise et autres réglementations luxembourgeoises ou des Pays-Bas en vigueur, aucun paiement complémentaire ne sera versé à l'associé unique actuel de la Société Survivante.

5. Droits accordés par la Société Survivante aux porteurs d'actions, de certificats d'option ou d'autres titres ou mesures proposées pour eux. La Société Survivante est l'associé unique de la Société Dissoute et il n'existe aucune autre personne ou entité ayant droits à des certificats d'options ou autres titre n'existe.

6. Date décisive.

6.1. La Fusion sera basée sur les comptes de la Société Dissoute établis à la date du 31 décembre 2010. La Date Décisive de la Fusion est fixée au 1^{er} janvier 2011 à 00h00 (heure de Luxembourg).

6.2. D'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la Société Dissoute sont considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Survivante à compter du 1^{er} janvier 2011 à 00h00 (heure de Luxembourg). Tout le patrimoine actif et passif de la Société Dissoute et de la Société Survivante est comptabilisé en valeurs comptables à leur coût historique et les recettes de la Société Survivante incluent les recettes de la Société Dissoute à partir du 1^{er} janvier 2011, 00h00 (heure de Luxembourg).

7. Droits accordés par la Société Survivante aux porteurs d'obligations ou d'autres titres.

7.1 Aucune des Sociétés Concernées n'ayant émis d'obligations ou d'autres titres sauf les parts sociales susmentionnées, le présent Projet de Fusion Transfrontalière ne règle pas les droits des porteurs de ces titres, en conformité avec la Loi Hollandaise, les dispositions de la Section XIV de la Loi Luxembourgeoise, article 268 et 269 de la Loi Luxembourgeoise et autres lois et règlements applicables en droit luxembourgeois et droit des Pays-Bas.

7.2 Aucune des Sociétés Concernées n'ayant émis de parts sociales privilégiées, le présent Projet de Fusion Transfrontalière ne règle pas les droits des porteurs de ces parts sociales, en conformité avec les dispositions de la Loi Hollandaise et les dispositions de la Section XIV de la Loi Luxembourgeoise et les articles 68 et 263 de la Loi Luxembourgeoise.

8. Comptes.

8.1 Les comptes de la Société Dissoute sur la base desquels ont été fixées les conditions de la Fusion, ont été établis en tant que comptes annuels réguliers à la date du 31 décembre 2010 (à la date précédant la Date Décisive), conformément à la Loi Hollandaise, Section XIV de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise (les «Comptes de la Société Dissoute»).

8.2 Les comptes de la Société Survivante sur la base desquels ont été fixées les conditions de la Fusion, ont été établis en tant que comptes annuels réguliers à la date du 31 décembre 2010 (à la date précédant la Date Décisive), conformément à la Loi Hollandaise, Section XIV de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise (les «Comptes de la Société Survivante»).

9. Droit à la participation aux bénéficiers sur les parts sociales. Vu que les parts sociales de la Société Dissoute ne seront pas échangées contre des parts sociales dans la Société Survivante, le présent Projet de Fusion Transfrontalière ne règle pas les conditions pour fixer une date de naissance du droit à la participation aux bénéficiers sur les parts sociales de la Société Dissoute.

10. Statuts de la Société Survivante. Aucune modification des statuts de la Société Survivante n'a été proposée.

11. Travailleurs.

11.1 À la date d'élaboration du présent Projet de Fusion Transfrontalière, la Société Dissoute et la Société Survivante n'ont pas d'employés.

11.2 Les Sociétés Concernées déclarent n'avoir connaissance d'aucun impact réel existant ou potentiel de la Fusion sur des employés et partant aucun licenciement n'est prévu.

11.3 Chacune des Sociétés Fusionnantes est dans l'obligation d'informer ses Employés (s'il en existe) sur le contenu du présent Projet de Fusion Transfrontalière et d'assurer que le même soit fait aussi par les Filiales Concernées, si elles ont des Employés. De plus, les Sociétés Fusionnantes doivent assurer à tous les Employés, s'il en existe, - et veiller à ce que le même soit fait aussi par les Filiales Concernées ayant des Employés - la possibilité de s'exprimer par écrit sur le présent Projet de Fusion Transfrontalière, au cas où cela serait prescrit par la réglementation correspondante. Les Em-

ployés doivent être informés sur leur droit aux renseignements avant la date de la publication du présent Projet de Fusion Transfrontalière.

11.4 Vu qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a introduit de système de participation des travailleurs en conformité avec la Loi Hollandaise et la Loi Luxembourgeoise et également le Livre IV, Titre II, Chapitre VI, Section 4 du Code du Travail luxembourgeois, les Employés n'auront pas le droit de participation dans la Société Survivante après la Fusion. De ce fait, le présent Projet de Fusion Transfrontalière ne contient pas d'informations concernant les modalités et le degré de participation des Employés dans la Société Survivante.

12. Données concernant l'évaluation du patrimoine actif et Passif transféré à la société Survivante et Évaluation des droits spécifiques.

12.1 La Société absorbée ayant un seul associé qui est la Société Survivante, il n'y a pas lieu d'émettre après la Fusion de nouvelles parts sociales pour les associés de la Société Dissoute en vue de leur échange contre les parts sociales de la Société Dissoute. Vu que le montant d'apport et le montant de la part sociale dans la Société Survivante ne seront ni majorés ni minorés, le montant du capital social de la Société Survivante restera, suite à l'inscription de la Fusion au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à la Loi Hollandaise et la Loi Luxembourgeoise inchangé. De plus, vu que la Société Survivante n'émettra pas de nouvelles parts sociales, la Société absorbée n'est pas, conformément à la Loi Hollandaise et la Loi Luxembourgeoise, dans l'obligation de se faire évaluer son patrimoine par un expert.

12.2 Le patrimoine actif de la Société Dissoute, transféré à la Société Survivante, a été évalué dans le cadre des Comptes de la Société Dissoute comme indiqué dans l'Annexe 1.

12.3 Le patrimoine passif de la Société Dissoute, transféré à la Société Survivante, a été évalué dans le cadre des Comptes de la Société Dissoute comme indiqué à l'Annexe 1.

12.4 La valeur nette de l'investissement correspondant de la Société Dissoute, déclarée dans le bilan de la Société Survivante à la date précédant le Jour de la fusion est indiqué à l'Annexe 1.

12.5 Toutes les obligations et créances mutuelles seront exclues par le bilan d'ouverture de la Société Survivante tel qu'indiqué à l'Annexe 1.

12.6 Les Sociétés concernées ont convenu que la Société Survivante reprendrait, à la Date Décisive, les composantes des capitaux propre et autres capital de la Société Dissoute tels que spécifiés à l'Annexe 1.

12.7 La Société Dissoute et la Société Survivante sont encore convenus que la Société Survivante reprendrait, à la Date Décisive, tous les actifs et passifs de la Société Dissoute au coût historique d'acquisition tel que mentionné à l'Annexe 1.

13. Bénéfices attribués aux membres du directoire ou aux membres d'autres organes d'administration, de direction, de Surveillance ou de contrôle des sociétés concernées. Aucun bénéfice spécial n'est attribué aux membres du directoire ni aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes (s'il en existent) ni aux experts quelconques.

14. Dispositions finales.

14.1 La Fusion des Sociétés Fusionnantes prend effet à la Date d'Effet. La Société Dissoute est dissoute sans liquidation à la Date d'Effet.

14.2 A la Date d'Effet, les parts sociales de la Société Dissoute disparaissent, y compris tous les droits afférents.

14.3 Le présent Projet de Fusion Transfrontalière est sujet à l'approbation de l'assemblée générale de la Société Survivante et de la Société Dissoute.

14.4 Les Sociétés Fusionnantes proposent à leur associé unique respectif de renoncer à soumettre le présent Projet de Fusion Transfrontalière à un expert indépendant mais également de renoncer à obtenir un rapport d'expert indépendant et ceci tel que permis par l'article 265(5) de la Loi Luxembourgeoise et la Loi Hollandaise.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la Loi de 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants repris plus haut, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les personnes nommées ont toutes signé avec nous, notaire le présente acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27654. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Carlo WERSANDT.

Annex 2. Articles of Association of Renaissance Management B.V./S.à r.l. as the Successor Company

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

e. the "Management Board":

the management board of the Company;

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;

h. a "Company Body":

the Management Board or the General Meeting of Shareholders;

Articles of association

i. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Name, registered office and duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the "Company") and its name is; Renaissance Management B.V..

2.2 The seat (statutaire zetel) of the Company is in Amsterdam, The Netherlands.

2.3 The central administration (head office) of the Company, its principal place of business, and its effective place of management and control as well as the centre of its main interest are and shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

(a) to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise, to operate and to promote enterprises, businesses and companies and to cooperate with enterprises, businesses and companies, to acquire, to keep, to alienate or in any other manner to manage all sorts of participations and interests in other enterprises, businesses and companies, to enter into joint ventures with other enterprises, businesses and companies;

(b) to finance businesses and companies;

(c) to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;

(d) to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;

(e) to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;

(f) to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general and any right to or interest in registered property and items of property in general;

(g) to trade in currencies, securities and items of property in general;

(h) to develop, obtain, exploit, alienate and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial or intellectual property rights, to acquire and to grant licenses, sublicenses and similar rights of whatever name and description and if necessary, to protect rights derived from patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties;

(i) to engage in any way whatsoever in trading activities, including the import, export, purchase, sale, distribution and marketing of products and raw materials;

(j) to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the Company equals eighteen thousand nine hundred euro (EUR 18,900).

4.2 The authorized and issued share capital of the Company is divided into forty-two (42) Shares with a nominal value of four hundred fifty euro (EUR 450) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep in Luxembourg a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.4 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

5.5. Upon request, a Shareholder, a pledgee of Shares and a usufructuary of Shares shall be given free of charge a declaration of what is stated in the register with regard to the Shares registered in his name, pledged in his favour or with a usufruct in his name, respectively.

Art. 6. Issuance of Shares.

6.1 Shares shall be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, adopted by a majority in number of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by the Law and the provision of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.7 The full nominal value of each Share must be fully paid upon issuance.

Art. 7. Own Shares, reduction of the issued capital.

7.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

7.2 The Company and its subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.3 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.4 The Company shall maintain a non distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 7.3.

7.5 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. Such resolution shall be adopted by a majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued share capital. The resolution to reduce the Company's issued share capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.6 The reduction of the Company's issued share capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

7.7 The notice of a General Meeting of Shareholders at which a resolution to reduce the Company's issued share capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in The Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 9. Blocking clause (offer to co-Shareholders).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by the Law to transfer his Shares to a co-Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the "Offeror") shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (hereinafter: the "Interested Parties") must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror, subject to the provisions of the Law.

9.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or on the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Trade and Companies Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

9.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 9.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

9.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Interested Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

9.7 If it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may freely transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, up to three months thereafter.

9.8 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.

9.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

9.10 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the transfer restrictions provided by the Law.

9.11 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

Art. 10. Pledging of Shares and usufruct in Shares. The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

Art. 11. Depositary receipts for Shares. The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Art. 12. Management Board members.

12.1 The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. The A manager(s) shall be elected from candidates who shall be resident of the Grand Duchy of Luxembourg. The B manager(s) shall be elected from candidates who shall not be resident of The Netherlands. The manager(s) need not to be shareholders. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

12.2 Management Board members are appointed by the General Meeting which sets the term of their office.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time ad nutum.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

Art. 13. Duties, decision-making process and allocation of duties.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When adopting Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

13.3 The quorum at meetings of the Management Board shall be 2 managers present, including at least one A manager. All resolutions of the Management Board shall be adopted by a simple majority of the votes cast, provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least an A manager. If there is a tie in voting, the decision shall be referred to the General Meeting.

13.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office and such resolution shall then have the same effect as a resolution taken at a meeting of the Management Board.

13.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

13.6 The Management Board may establish further rules regarding its decisionmaking process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation; conflicts of interest.

14.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any A manager or the joint signatures of an A manager and a B manager of the Company, or by the Management Board acting jointly, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 14.2.

14.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by the Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

14.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 14.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by the Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 15. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the Management Board (ontstentenis) or a Management Board member is unable to perform his duties (belet), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform then duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

Art. 16. Financial year and annual accounts.

16.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

16.2 Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this period is extended by the General Meeting by not more than six months, the Management Board shall prepare annual accounts in accordance with the provisions of the Law.

16.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders at the Company's principal office, unless not required pursuant to the Law.

16.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes,

16.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

16.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General.

16.7 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

16.8 The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

Art. 17. Profits and distributions.

17.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The allocation of profits remaining after application of Article 17.1 shall be determined by the General Meeting. If the General Meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

17.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

17.4 Resolutions to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company can be adopted by the General Meeting at all times under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Management Board;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim distributions is taken by the General Meeting;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

17.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

17.6 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Art. 18. General Meetings of Shareholders.

18.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

18.2 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

18.3 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 19. Notice, agenda and venue of meetings.

19.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board. Furthermore, notice of General Meetings of Shareholders may be given by Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, without prejudice to the provisions of Article 18.3.

19.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

19.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 19.2.

19.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

19.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its seat. General Meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

19.6 Any Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be Shareholder.

Art. 20. Admittance and rights at meetings.

20.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

20.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

20.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

20.4 The chairperson shall decide on the admittance of any other individuals to the General Meeting of Shareholders.

Art. 21. Chairperson and secretary of the meeting.

21.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by the General Meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

21.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 22. Minutes; recording of Shareholders' resolutions.

22.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

22.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 23. Adoption of resolutions in a Meeting.

23.1 Each Share confers the right to cast one vote.

23.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital.

23.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

23.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by the Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting may only be adopted in a meeting where all the Shareholders are present or represented and such Shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting of Shareholders and declare to waive their right to such formalities and such resolution is carried by unanimous vote.

23.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a subsidiary, nor for any Share for which the Company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 24. Adoption of resolutions without holding meetings.

24.1 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 20.3 shall apply by analogy.

24.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 22.2.

Art. 25. Amendment of the Articles of Association. The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting.

Art. 26. Dissolution and liquidation.

26.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting adopted by a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand-duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.

26.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

26.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

26.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

26.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 27. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Annexe 2. Statuts de Renaissance Management BV / S.à r.l. en tant que Société Survivante

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans ces statuts on entend par:

a. une «Part Sociale»:

une Part Sociale dans le capital de la Société;

b. un «Associé»:

le détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

c. l'«Assemblée Générale»:

l'organe de la Société constitué par les Associés ayant droit de vote;

d. une «Assemblée Générale des Associés»:

une réunion des Associés et autres ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;

e. la «Gérance»:

le conseil de gérance de la Société;

f. «par écrit»:

un courrier, fax ou e-mail, ou un message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;

g. les «Fonds Propres Distribuables»:

la partie des fonds propres de la Société qui excède le capital souscrit augmentée des réserves qui doivent être maintenues conformément à la Loi;

h. un «Organe de la Société»:

le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale des Associés;

i. la «Loi»:

Toute loi ou règlement applicable.

1.2 Les références aux articles font référence aux articles qui font partie de ces statuts, sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Dénomination, siège social et durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée (la «Société») dont la dénomination est: Renaissance Management B.V..

2.2 Le siège (statutaire zetel) de la Société est fixé à Amsterdam, Pays-Bas.

2.3 L'administration centrale (head office) de la Société, son principal établissement et son principal lieu de direction effective et de contrôle mais aussi le lieu de ses intérêts principaux sont et doivent être situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de:

a. constituer, participer sous quelque forme que ce soit, gérer, contrôler, exploiter et promouvoir des entreprises, des branches d'activités et des sociétés et coopérer avec des entreprises, des branches d'activités et des sociétés, acquérir, conserver, vendre ou autrement dit, gérer toutes sortes d'apport et d'intérêts dans d'autres entreprises, branches d'activités et sociétés, créer une entreprise commune avec d'autres entreprises, branches d'activités, et sociétés;

b. financer des branches d'activités et des sociétés;

c. emprunter, prêter, et se procurer des capitaux y compris par voie d'offre publique, y compris l'émission d'obligations, de billets à ordre, tous autres titres ou titres de créances, et signer des contrats en relation avec les activités susmentionnées;

d. fournir des conseils et services à des branches d'activités ou sociétés avec lesquels la Société forme un groupe et à des tiers;

e. fournir des sûretés et des garanties, engager la Société et gager ses actifs pour couvrir les dettes de branches ou de sociétés avec qui la Société forme un groupe et pour le compte de titres;

f. acquérir, vendre, gérer et exploiter des titres de propriétés et tous droits de propriété en général;

g. commercer en monnaies, obligations, et tous droits de propriété en général;

h. développer, obtenir, exploiter, et exercer le commerce dans les secteurs des brevets d'invention, les marques, les licences, le savoir-faire et tous autres droits de propriété intellectuelle;

i. exercer toutes activités commerciales, incluant l'import-export, achat, vente, distribution, marketing des produits et des matières premières;

j. exercer toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale et tout ce qui est en relation avec ce qui précède ou peut y contribuer, dans un sens le plus large.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social autorisé et souscrit de la Société s'élève à dix-huit mille neuf cents euros (18.900,- EUR).

4.2 Le capital social autorisé et souscrit de la Société est divisé en quarante-deux (42) Parts Sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (450,- EUR) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il ne sera pas émis de certificats de Parts Sociales.

Art. 5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.

5.2 La Gérance tient un registre au Luxembourg dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification ainsi que le montant pour lequel chacune des Parts Sociales est libérée avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.

5.3 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes qui ont le pouvoir de représenter la Société.

5.4 La Gérance tient le registre à disposition au principal établissement de la Société au Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

5.5 Seront remis, à la demande de chaque Associé, créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales, et ce gratuitement, une déclaration contenant le nombre de Parts Sociales respectivement inscrit à son actif, gagé en sa faveur ou avec un usufruit en son nom.

Art. 6. Emission de Parts Sociales.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales requiert la signature d'un acte notarié au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émission de Parts Sociales doit stipuler le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission de Parts Sociales, chaque Associé a un droit préférentiel au prorata du montant nominal total de ses Parts Sociales, sous réserve des limitations prévues par la Loi et l'article 6.4.

6.4 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale, avant chaque émission de Parts Sociales.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliquent par analogie au droit de souscrire des Parts Sociales, mais non à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé antérieurement.

6.6 L'émission d'une Part Sociale requiert par ailleurs un acte notarié, devant notaire aux Pays-Bas, dans lequel les parties en causes dans le cadre de ladite émission seront parties.

6.7 Lors de l'émission de chaque Part Sociale le montant nominal doit être libéré intégralement.

Art. 7. Parts Sociales propres, réduction du capital souscrit.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne pourra pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

7.2 La Société et ses filiales pourront acquérir des Parts Sociales propres intégralement libérées ou des certificats de dépôt de telles Parts Sociales, sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

7.3 La Société peut consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales dans la limite du montant des Fonds Propres Distribuables et également dans les limites prévues par la Loi.

7.4 La Société devra maintenir une réserve non distribuable dont le montant sera égal au montant maximum des prêts auxquels il est fait référence à l'article 7.3.

7.5 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital souscrit de la Société. La décision de réduire le capital social souscrit de la Société doit être prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit de la Société. La décision de réduire le capital souscrit de la Société requiert l'exécution d'un acte notarié passé par devant notaire au Grand-Duché de Luxembourg.

7.6 La réduction du capital souscrit de la Société s'effectue conformément et dans les limites des dispositions de la Loi.

7.7 La convocation de l'Assemblée Générale des Associés, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital, devra mentionner l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans ces Statuts portant sur une proposition de modification des Statuts sont applicables, par analogie.

Art. 8. Transfert des Parts Sociales.

8.1 Le transfert de toute Part Sociale ou de tout droit réel grevant une Part Sociale requiert un acte notarié passé par devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

8.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute Part Sociale ne pourront être exercés qu'après la reconnaissance du transfert concerné par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 9. Restrictions au transfert de Parts Sociales (offre aux co-Associés).

9.1 Le transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 9, à moins que (i) tous les autres Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour le transfert concerné, laquelle approbation est alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un co-Associé.

9.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: «l'Offrant») offrira à la vente d'abord ses Parts Sociales à ses co-Associés. Une telle offre sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée à la Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder. Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de cette notification, la Gérance notifiera l'offre aux co-Associés. Les co-Associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs des Parts Sociales offertes (ci-après: les «Intéressés») doivent le notifier à la Gérance dans un délai d'un mois à compter de l'envoi des notifications susmentionnées; passé ce délai, toute notification reçue des co-Associés ne pourra être prise en considération. Si la Société, elle-même, est co-Associée, elle ne pourra agir en tant qu'Intéressée qu'avec le consentement de l'Offrant, sous réserve des dispositions de la Loi.

9.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être acquises par les Intéressés sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Intéressés ou par un ou plusieurs experts désigné(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou le(s) expert(s), le cas échéant, le prix devra être fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), désigné(s) à la requête d'une ou plusieurs des parties concernées, par le Président du Registre de Commerce de Luxembourg. Si un expert est désigné, il devra être autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et devra obtenir toute information utile pour la détermination du prix.

9.4 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Intéressés devront notifier à la Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'ils désirent acquérir. Un Intéressé qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considéré comme tel. Une fois que la notification telle que visée précédemment aura été effectuée, un Intéressé ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Intéressés.

9.5 Si les Intéressés souhaitent acquérir davantage de Parts Sociales que le nombre total de Parts Sociales offertes, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux. Les Intéressés détermineront la répartition d'un commun accord. S'ils ne trouvent pas d'accord sur la répartition dans un délai de deux semaines à compter de la notification à la Gérance, telle que visée à l'Article 9.4, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux par la Gérance, dans la mesure du possible au pro rata du montant nominal total des Parts Sociales détenues par chaque Intéressé au jour de cette répartition. Toutefois, le nombre de Parts Sociales offertes attribuées à un Intéressé ne pourra excéder le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acquérir.

9.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé du/des Parties Intéressé(s) au(x)quel(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

9.7 S'il est établi qu'aucun co-Associé est un Intéressé ou que toutes les Parts Sociales offertes ne sont pas achetées en numéraire, l'Offrant pourra librement transférer le nombre total, et non une partie, des Parts Sociales offertes pendant une période de 3 mois.

9.8 Toutes les notifications et documents visés au présent Article 9 devront être communiqués par lettre recommandée ou contre accusé de réception. Une copie de toute notification ou document reçu(e) par la Gérance devra immédiatement être transmise à l'Offrant et à tous les Intéressés (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.

9.9 Tous les frais liés à la nomination d'experts et à la détermination du prix par ceux-ci sont à charge de:

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été acquises par un ou plusieurs Intéressés, étant entendu que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises par lui;
- c. la Société, si l'offre n'a pas été acceptée en tout ou partie.

9.10 Le transfert des Parts Sociales doit, en outre, répondre aux exigences requises par les dispositions de la Loi afférentes au transfert.

9.11 Les paragraphes précédents de cet article 9 s'appliquent à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tout droit résultant des Parts Sociales et droit préférentiel.

Art. 10. Droit de nantissement et usufruit sur Parts Sociales. Les dispositions de l'article 8 s'appliquent également à la création d'un nantissement sur des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur les Parts Sociales. Le

nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale sont, par ailleurs, soumis aux dispositions afférentes de la Loi.

Art. 11. Certificats de dépôt des Parts Sociales. La Société ne participe pas à l'émission de certificats de dépôt de ses Parts Sociales.

Art. 12. Gérance.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Les gérants A seront nommés parmi des candidats résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Les gérants B seront nommés parmi des candidats non résidents des Pays-Bas. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Le nombre de gérants doit être déterminé par l'Assemblée Générale. Ces gérants peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les gérants seront nommés par l'Assemblée Générale qui fixera le terme de leur mandat.

12.3 Chacun des gérants pourra à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale ad nutum.

12.4 L'Assemblée Générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des gérants.

Art. 13. Fonctions de la Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions.

13.1 La Gérance est chargée de la gestion de la Société.

13.2 Chacun des gérants dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par la Gérance.

13.3 Le quorum de présence aux réunions de la Gérance doit être de 2 gérants présents, dont au moins 1 gérant A. Toutes les décisions de la Gérance sont prises à la majorité simple des votes, étant entendu que chaque décision n'est valablement prise qu'à la condition qu'elle soit approuvée par au moins un gérant A. En cas de partage des votes, la décision revient à l'Assemblée Générale.

13.4 Les décisions de la Gérance peuvent également être prises en dehors des réunions de la Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à chacun des gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de telles décisions s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les gérants alors en fonction, et de telles décisions auront les mêmes effets que les décisions prises dans une réunion de la Gérance.

13.5 Les décisions de la Gérance seront enregistrées dans un registre tenu par la Gérance.

13.6 La Gérance pourra fixer des règles supplémentaires au sujet de la procédure de décision en son sein et de sa méthode de travail. Dans ce cadre, la Gérance pourra déterminer, entre autres, les missions assignées particulièrement à chacun des gérants. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider que ces règles et répartitions des fonctions soient fixées par écrit et que ces règles et répartitions de fonctions soient soumises à son approbation.

Art. 14. Représentation; conflits d'intérêt.

14.1 La Société sera liée en toutes circonstances, vis- vis des tiers, par la signature individuelle d'un gérant A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société ou de la signature conjointe de la Gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'Article 14.2.

14.2 La Gérance pourra confier à des mandataires spéciaux des pouvoirs de représentation limités et spécifiques de la Société. Chacun d'eux représentera la Société dans les limites fixées par leur mandat. Leurs titres seront déterminés par la Gérance. Ces mandataires pourront être inscrits auprès du Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un mandataire nommé comme indiqué ci-dessus ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et le mandataire ou un ou plusieurs membres de la Gérance.

14.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs gérants, les dispositions de l'article 14.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représentation de la Société au cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Loi. Une décision de la Gérance approuvant une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants agissant en leur nom propre, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, mais le défaut d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation de la Gérance ou des gérants.

Art. 15. Absence ou empêchement. En cas de vacance d'un poste de la Gérance (ontstentenis) ou un membre de la Gérance est dans l'incapacité de remplir ses obligations (belet), les autres membres de la Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société. En cas de vacance de tous les gérants ou en cas d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, le cas échéant, de remplir leurs obligations, l'Assemblée Générale désignera une personne qui sera temporairement en charge de la gestion de la Société.

Art. 16. Exercice social et comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

16.2 Annuellement, pas plus tard que cinq mois après la fin de l'exercice social, ou en raison de circonstances spécifiques pas plus tard que six mois après la fin de l'exercice social lorsque l'Assemblée Générale en aura décidé ainsi, la Gérance établira les comptes annuels en conformité avec les dispositions de la Loi.

16.3 Dans les mêmes délais, la Gérance doit également déposer le rapport annuel pour inspection par les Associés au siège de la Société, à moins que ce ne soit pas requis par la Loi.

16.4 Les comptes annuels consistent en un bilan, un compte de pertes et profits et des annexes.

16.5 Les comptes annuels sont signés par les gérants. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

16.6 La Société pourra, et si la Loi l'y contraint, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Une telle nomination appartient à l'Assemblée Générale des Associés.

16.7 L'Assemblée Générale arrête les comptes annuels.

16.8 L'Assemblée Générale peut donner décharge pleine et entière ou décharge partielle aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Art. 17. Bénéfices et distributions.

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

17.2 La distribution des bénéfices restants interviendra sur décision de l'Assemblée Générale après application de l'article 17.1. Si l'Assemblée Générale ne prend pas de résolutions en vue d'allouer les profits avant ou au plus tard immédiatement suite à l'arrêté des comptes, les profits seront reportés.

17.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet.

17.4 L'Assemblée Générale peut en tout temps décider de procéder à des distributions de dividendes intérimaires ou sur des Parts Sociales imputées sur toute réserve de la Société, sous les conditions suivantes:

- (i) un état des comptes, un inventaire ou rapport est établi par la Gérance;
- (ii) l'état des comptes, l'inventaire ou rapport établit que les fonds suffisent à une distribution; ceci signifie que le montant distribué ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentée des profits reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et sommes allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'Assemblée Générale;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

17.5 Les distributions sur des Parts Sociales seront mises en paiement immédiatement après la décision de distribution, sauf si la décision a fixé une autre date.

17.6 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société dans son capital ne seront pas prises en considération.

Art. 18. Assemblées Générales des Associés.

18.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois à compter de la fin de l'exercice social.

18.2 D'autres Assemblées Générales des Associés seront tenues aussi souvent que la Gérance le juge nécessaire.

18.3 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit de la Société auront le droit de demander à la Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines la Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des Associés de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 19. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

19.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par la Gérance. De plus, convocation aux Assemblées Générales des Associés pourra être donnée par les Associés représentant au total au moins la moitié du capital social de la Société, sans préjudice des dispositions de l'article 18.3.

19.2 La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

19.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois des termes de l'article 19.2.

19.4 La convocation se fait par des lettres de convocation adressées aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

19.5 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues dans la commune où la Société a son siège. Les assemblées générales pourront se tenir ailleurs, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être prises que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté.

19.6 Tout associé, peut prendre part à toute Assemblée Générale des Associés en désignant par un écrit, ou un fax, télégramme, moyen électronique ou tout autre moyen de télécommunication, une autre personne qui n'est pas associée.

Art. 20. Accès et droits de réunion.

20.1 Tout Associé est habilité à assister à l'Assemblée Générale des Associés, à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

20.2 Chaque personne ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée pourra déterminer si la feuille de présence devra également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

20.3 Les gérants ont, en tant que tels, voix consultative à l'Assemblée Générale des Associés.

20.4 Le président décidera de l'admission de toute autre personne à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 21. Président et secrétaire de l'assemblée.

21.1 Le président de l'Assemblée Générale sera désigné par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée, à la majorité des voix exprimées. Jusqu'à cette désignation, un gérant aura la qualité de président, ou, si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée agira en qualité de président de l'assemblée.

21.2 Le président de l'assemblée désignera avant l'assemblée générale un secrétaire.

Art. 22. Procès-verbaux; registre des décisions des Associés.

22.1 Le secrétaire de l'Assemblée Générale des Associés doit s'assurer que la Gérance reçoive le texte des résolutions adoptées aussitôt que possible après la tenue de l'assemblée. Les termes des procès-verbaux seront arrêtés par le président et le secrétaire et signés par eux à cet effet.

22.2 La Gérance doit conserver les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si la Gérance n'est pas représentée à l'assemblée, le président de l'assemblée fournit, ou au nom du président de l'assemblée est fourni, à la Gérance une copie des décisions prises dans les meilleurs délais suivants l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres lui sera transmise.

Art. 23. Procédure de décision en assemblée.

23.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

23.2 Pour autant que ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient d'autres dispositions, les décisions de l'Assemblée Générale seront toutes prises à la majorité des voix exprimées, cette majorité devant représenter au moins la moitié du capital social souscrit de la Société.

23.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

23.4 Si les principes posés par la Loi ou les présents statuts relatifs à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés ne sont pas observés, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être adoptées que si, lors de cette Assemblée Générale tous les Associés sont présents ou représentés et que ces Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés et déclarent renoncer à leur droits quant aux formalités de convocation et la décision est prise à l'unanimité.

23.5 Le droit de vote afférent aux Parts Sociales détenues par la Société ou une filiale ainsi que celui afférent aux Parts Sociales pour lesquelles la Société ou sa filiale détient des certificats de dépôt, ne pourra pas être exercé, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 24. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée.

24.1 Les décisions de l'Assemblée Générale peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale des Associés ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. Les dispositions de l'article 20.3 sont applicables par analogie.

24.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées à la Gérance par écrit. La Gérance prend note des décisions prises et ajoute ces procès-verbaux dans le registre visé à l'article 22.2.

Art. 25. Modification des statuts. L'Assemblée Générale est habilitée à modifier ces statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital souscrit de la Société. La décision de modifier les statuts requiert la signature d'un acte notarié. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée. Un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, devra en même temps être déposée au principal établissement de la Société où elle pourra être consultée par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée.

Art. 26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société pourra être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La décision de dissoudre la Société requiert un acte notarié au Grand-Duché de Luxembourg. S'il est présenté à l'Assemblée Générale des Associés une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée.

26.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les gérants seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

26.3 Pendant la liquidation les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

26.4 Le reliquat disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata du montant nominal global des Parts Sociales que chacun détient.

26.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions de la Loi.

Art. 27. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27654. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): Signature.

Référence de publication: 2011087163/1117.

(110097364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.074.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057200/11.

(110064204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 98.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011057224/10.

(110064309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Logilux Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5890 Hesperange, 8, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 70.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011057707/12.

(110064228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

AWSC Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059027/9.

(110066594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

CAP Orange Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP Orange Lux I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059604/12.

(110067113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Triton III LuxCo B 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.752.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- Triton III LuxCo A 17 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, and having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("T3L A 17"),

represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 March 2011.

The above-mentioned proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one (1) shareholder. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton III LuxCo B 17 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (the "Shares"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Share Premium Account") of the Company.

The Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Shares, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Share Premium Account may be used to provide for the payment of Shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as

well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the Shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- T3L A 17, represented as described above, subscribed for one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 March 2012.

Resolutions of the shareholders' meeting First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Channel Islands, as Class A Manager; and
- (ii) Ms Charlmaine Vella, chartered accountant, born on 26 December 1969 in Rabat (Malta), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Triton III LuxCo A 17 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social EUR 12.500,-, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("T3L A 17"),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2011.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un (1) associé. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination sociale "Triton III LuxCo B 17 S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (les "Parts Sociales"). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales") de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le "Président"). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- T3L A 17, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales;

- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 mars 2012.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3^{ème} étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A; et

(ii) Madame Charlmaine Vella, expert-comptable, née le 26 décembre 1969 à Rabat (Malte), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/631. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042864/504.

(110047939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.708.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 14 avril 2011

Les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

1. De transférer le siège social de la Société du 2-8 avenue Charles de Gaule, L-1653 Luxembourg 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 14 avril 2011.

2. D'accepter les démissions des Administrateurs et des Administrateurs-délégués en date du 14 avril 2011 comme suit:

Administrateurs

Luxembourg Corporation Company S.A.

Doeke van der Molen

Fabio Gaggini

Administrateurs-délégués

Fabio Gaggini

Luxembourg Corporation Company S.A.

3. De révoquer le commissaire aux comptes suivant en date du 14 avril 2011:

C.A.S. Services S.A.

4. De nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, et ayant son adresse professionnelle au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 14 avril 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017. La Société sera engagée par sa signature conjointe avec tout autre Administrateur.

5. De nommer Mr Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, et ayant son adresse professionnelle au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 14 avril 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017. La Société sera engagée par sa signature conjointe avec tout autre Administrateur.

6. De nommer Mr Mike Abreu Pais, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg, Luxembourg, et ayant son adresse professionnelle au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 14 avril 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017. La Société sera engagée par sa signature conjointe avec tout autre Administrateur.

7. De nommer Revisora S.A., ayant pour siège social le 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 505, en tant que Commissaire au comptes de la Société avec effet au 14 avril 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011057631/41.

(110063841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Financière Sainte Lucie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.654.

Dépôt rectificatif Concernant le bilan 2008 déposé le 18 novembre 2009 Sous la référence L 090176888

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011059639/13.

(110067076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

BMF Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 38.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059029/10.

(110066771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Glencoe Sky Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059100/9.

(110066961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059193/10.

(110066635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Summit Partners VP-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 128.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059246/10.

(110066803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.646.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 2 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059502/15.

(110066197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Summit Partners VP-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 128.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059247/10.

(110066804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Summit Partners VP-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 128.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059248/10.

(110066805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.003,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 130.204.

En date du 24 mars 2011, l'associé unique de la Société a nommé M. Karl Schmidt ayant son adresse professionnelle au 16100 S. Lathrop Harvey, IL 60426, Etats-Unis d'Amérique comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Gary Evan Uren;

- Nelda Janine Connors; et
- Karl Schmidt

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allied Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011059559/18.

(110067024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

ING Private Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.366.

—
Extrait de la résolution circulaire en date du 4 janvier 2011

Le Conseil d'administration de la Société a pris note de la démission de la personne suivante avec effet au 31 décembre 2010:

- Monsieur Paul Gyra, avec adresse professionnelle au 780 Third Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis, en qualité d'administrateur.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011060535/16.

(110067475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Amiral Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 158.158.

—
Extrait rectificatif du dépôt L110042932

Le siège social de la société est au 209 rue d'Itzig L-1814 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059560/15.

(110067553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Almalux Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 124.002.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 28 février 2011

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur DEVLEMINCKX de son mandat d'administrateur, avec effet au 18 octobre 2010.

En remplacement, l'Assemblée décide de nommer Madame Valérie WAMBERSIE, domiciliée à B-1325 Chaumont-Gistoux, 3 Chemin des Cressonnières, et ce avec effet rétroactif au 18 octobre 2010.

Le mandat de Madame Wambersie prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2012.

Par conséquent, le conseil d'administration est à présent composé comme suit:

- Monsieur O. HANOZET
- Monsieur M. KINDTS
- Madame V. WANBERSIE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059566/18.

(110067388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Anthony S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.622.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 avril 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna Dirkje Van Oort, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Vincenzo Costanzelli, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011059561/15.

(110066991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

AHV International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.639.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Ralph Heynck, de Madame Anne-Marie Georges et de Madame Kristina Koch en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AHV International Portfolio

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011059564/15.

(110067251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Aicy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059565/10.

(110067363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Anneaux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.633.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059568/10.

(110067519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.706.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

—
Extrait rectificatif du dépôt n°L110035657 du 01/03/2011

En date du 21 février 2011 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine VAN OORT, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monica TIUBA, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2011059574/15.

(110067068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Dalmoral S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.113.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

DALMORAL S.A., dont le siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, a été dénoncé en date du 13 décembre 2006, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98113;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge président au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 mai 2011 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2011064493/23.

(110072208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

3 PH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.564.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BONAMIGO Mario et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur Régis DONATI est renommé commissaire aux comptes.

H.R.T. REVISION S.A.R.L. est renommée Réviseur d'entreprises.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
3 PH S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2011061755/19.

(110069230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Belvall Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 147.513.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2011

Il résulte de résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2011 que le siège social de la Société sera transféré à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

POUR BELVALL HOLDINGS S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2011059578/14.

(110067347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Horb S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.583.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

HORB S.A., dont le siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, a été dénoncé en date du 13 octobre 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99583;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge président au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 mai 2011 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2011064529/23.

(110072207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Blue Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 93, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 138.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059579/10.

(110067102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Belron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.640.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2010

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé le renouvellement pour la durée de trois ans du mandat du commissaire aux comptes de KPMG Audit S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2011059583/14.

(110067115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Belvall Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 147.349.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2011

Il résulte de résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2011 que le siège social de la Société sera transféré à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

POUR BELVALL CAPITAL S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2011059584/14.

(110067333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

AME Life Lux, Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.566.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 avril 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paul ZIMMER. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

En conséquence, le Conseil est composé de Messieurs Joseph DALEIDEN, Thierry DEREZ, Jean FLEURY, Alain HAUGLUSTAINÉ, Frank JEUSETTE, Luc KRANZEN, Olivier LE BORGNE, Romain ROSSETTI, Christian SASTRE, Bernard THIRY, Benoît VERWILGHEN et Paul ZIMMER.

Pour extrait conforme

Alain HAUGLUSTAINÉ / Romain ROSSETTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061227/16.

(110068134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Boventi I S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.951.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059587/11.

(110067528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 46.117.

—
Monsieur Pietro FERRERO, administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, est décédé le 18 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en conformité avec la Loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée.

Luxembourg, le 02.05.2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059637/14.

(110067599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Brando International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.492.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni en date du 29 avril 2011, a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social du 2/A, rue Jean-Baptiste Esch à Luxembourg au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 01/05/2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011059589/11.

(110067019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

British and Continental Union Limited- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 2.642.

—
Les comptes annuels au 20 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059591/11.

(110067608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011059610/12.

(110067122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.044.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011059612/11.
(110067290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

G & S Partnership S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 2, rue Nicolas Flener.
R.C.S. Luxembourg B 48.666.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011059645/9.
(110067610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Global Water Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.761.

Extrait du procès-verbal de la décision prise par l'associée unique en date du 20 avril 2011

La démission de Mlle Kristina HOFFMANN de son mandat de gérante de la société avec effet au 1^{er} mai 2011 est acceptée.

M. Richard BECKETT, né le 27 février 1959 à GB-Blackpool, avec domicile à 23 Beaumont Gardens, Poulton le Fylde, FY6 7NX (Grande-Bretagne), est nommé gérant de la société à partir du 1^{er} mai 2011 pour une période illimitée.

Pour la société

Référence de publication: 2011059654/13.
(110067515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Harter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.364.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 12 novembre 2010 entre Travis Investment S.à r.l. et Stichting Depository PGGM Infrastructure Funds, les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Stichting Depository PGGM Infrastructure Funds, domicilié à Kroostweg-Noord 149, 3704 DV Zeist (Pays-Bas) détient 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059662/13.
(110067331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.190.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, à savoir HSBC Infrastructure Company Limited, a changé sa dénomination sociale comme suit:

- HICL Infrastructure Company Limited.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à.r.l.

Société anonyme

Référence de publication: 2011059672/15.
(110067583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Ganya Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.368.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of April,

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

“CONCLUSIVE INVESTMENTS LIMITED”, a private company limited by shares incorporated and existing under Irish law, registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 458141, having its registered offices at 20 Farmleigh Park, Castleknock, Dublin 15, Ireland,

here represented by Mr Raymond THILL, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on April 14, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name GANYA SARL.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2011.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash by CONCLUSIVE INVESTMENTS LIMITED, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

67676

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1200.

Resolutions of the sole shareholder

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr. William McGREAL, Company director, residing professionally at 20 Farmleigh Park, Castleknock, Dublin 15, Ireland.

- Mr. Jean-Michel HAMELLE, chartered accountant, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg. The company will be bound in all circumstances by the joint signatures of the two managers.

2) The address of the corporation is fixed at 1 rue Nicolas Simmer, L2538 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

“CONCLUSIVE INVESTMENTS LIMITED”, société à responsabilité limitée de droit irlandais, immatriculée auprès du Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 458141, ayant son siège social au 20 Farmleigh Park, Castleknock, Dublin 15, Irlande,

ici représenté par Mr Raymond THILL, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2011,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La loi”), ainsi que par les statuts de la société (ci-après “Les statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination GANYA SARL.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gestion ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces par CONCLUSIVE INVESTMENTS LIMITED, prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1200.

Décision de l'associé unique

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur William McGREAL, administrateur de société, résidant professionnellement au 20 Farmleigh Park, Castleknock, Dublin 15, Irlande.

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, résidant professionnellement à u 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la société comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et J. Elvinger .

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2011. LAC/2011/18000. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056259/242.

(110063357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

D.L.C. et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.999.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059616/10.

(110067213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Eurocapital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 99.906.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011059625/10.

(110067314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

ELECTROCAREL S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 25, route d'Useldange.

R.C.S. Luxembourg B 103.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059628/10.

(110067099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Esteban Invest IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 136.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059631/10.

(110067086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir HICL Infrastructure 1 S.à.r.l., est désormais situé au:
- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à.r.l.

Société anonyme

Référence de publication: 2011059674/14.

(110067580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

INJY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.850.

Madame Sema Alyamac Ducrot, gérante unique de la Société réside désormais au 1, rue des Prunelles L-5639 Mondorf-les-Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059696/14.

(110067078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Fidacc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059638/10.

(110067362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Fomasagi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3215 Bettembourg, 1, rue Dr François Baclesse.

R.C.S. Luxembourg B 75.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059640/10.

(110067366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2011059641/10.

(110067035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2011059642/10.

(110067176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Smat's, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011069243/12.

(110073674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.
